

Tarifs douaniers pour l'industrie du meuble – État de la situation

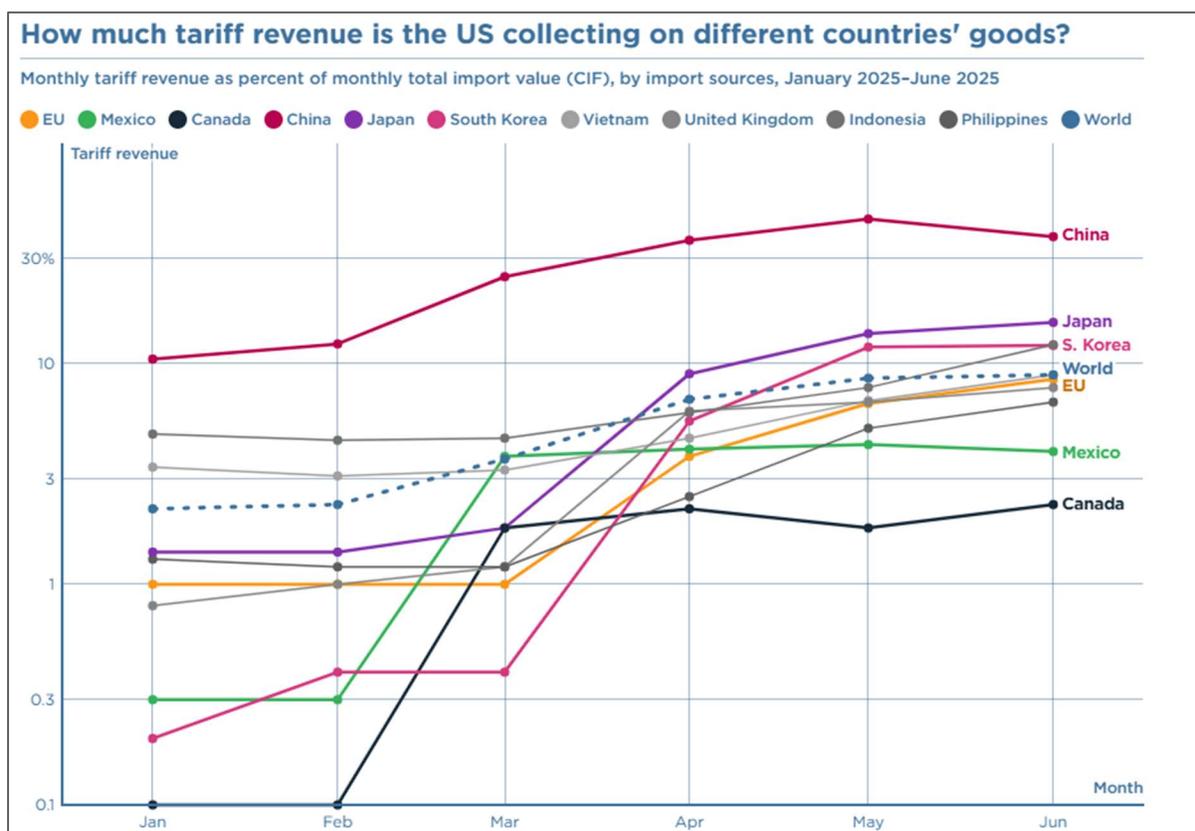
La situation tarifaire ne connaît aucun répit. On estime désormais que le taux moyen de taxation appliqué aux produits importés par les États-Unis se situe autour de 20 %, un niveau que les marchés boursiers semblent accepter.

Grâce à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le Canada bénéficie actuellement de l'un des tarifs moyens les plus bas au monde. Bien que cet accord n'expire qu'en 2026, plusieurs anticipent que Donald Trump cherchera à en forcer la renégociation.

Les tarifs américains sur les produits chinois demeurent élevés, soit autour de 30 %, et devraient demeurer à ce niveau. La Chine a obtenu un nouveau délai de 90 jours avant la mise en application, mais l'industrie américaine considère déjà ce seuil de 30 % comme la nouvelle norme.

Le Vietnam et l'Indonésie sont imposés à environ 20 % par les États-Unis, un niveau accepté par les principaux exportateurs. Le Vietnam pourrait ainsi devenir la référence pour les nouveaux prix sur le marché américain, possiblement de 10 à 12 % au-dessus des niveaux de 2024, ce que le marché semble en mesure d'absorber.

L'Europe est soumise à un tarif de 15 %, ce qui affectera certaines entreprises exportatrices telles que Natuzzi.



Les tarifs américains touchent également les composants et fournitures (tissus, cuirs, mécanismes, pièces de métal, etc.). Cette situation entraîne une augmentation des coûts de production aux États-Unis, y compris pour les biens exportés vers le Canada, ce qui affecte certaines grandes entreprises telles que Ashley Furniture.

Du côté canadien, les contre-tarifs de 25 % sur les produits américains avantagent actuellement notre industrie, mais il est probable qu'ils prennent fin tôt ou tard.

La menace de tarifs sectoriels sur les produits dérivés du bois (y compris les meubles) reste d'actualité : le décret présidentiel prévoit une période d'étude de 270 jours, ce qui nous amène en novembre.

Par ailleurs, nous constatons que des fabricants, surtout en Chine et au Vietnam, qui dépendaient fortement du marché américain, redirigent maintenant leurs exportations vers d'autres destinations — et le Canada figure parmi les cibles principales.

Certaines études indiquent qu'à l'heure actuelle, les entreprises exportatrices américaines semblent avoir transféré à leur clientèle seulement 20 à 25% des coûts des tarifs. Ce pourcentage devrait monter à environ 65 à 75% d'ici le décembre, ce qui générerait une importante pression inflationniste.

Nos priorités à l'AFMQ :

- Poursuivre les discussions avec les instances gouvernementales, afin de rappeler l'importance et le poids de notre industrie dans l'économie du Québec et du Canada.
- Soumettre aux gouvernements du Canada et du Québec des solutions concrètes pour soutenir notre secteur.
- Renforcer les liens avec l'ASFC (Agence des services frontaliers du Canada).
- Être à l'écoute de vos préoccupations et de vos réalités particulières.
- Informer l'industrie sur l'évolution de la situation.
- Coordonner et mutualiser lorsque possible les efforts entre les membres, entre autres dans les dossiers d'anti-dumping.